

CORSICA CYCLO « GT 20 »

6 AU 10 MAI 2026

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1

La Corsica Cyclo « GT 20 » est une épreuve cyclo sportive sur la voie publique, organisée sous l'égide de la FFC (Fédération Française de Cyclisme) sur le parcours du « GT 20 » de Bastia (Haute Corse) à Carbini (Corse du Sud) (568 km). Les secteurs LIAISONS et CHRONOMETRES COURSE de chacune des cinq étapes (voir fiche itinéraire) seront pris par un opérateur (SPORTIMERS) afin d'attribuer un classement journalier et final (voir article 11).

Prévoir 20 € à donner à l'opérateur lors du retrait de votre puce pour la location de celle-ci sur 5 jours. La puce doit être rendue à l'arrivée finale sur Carbini.

Tout participant y sera systématiquement répertorié quel que soit son ordre, allure et horaire de passage. Une signalétique sur le parcours sera présente (début-fin de chaque secteur chronométré) et ceci sur chaque étape.

Une signalétique directionnelle permanente vous indiquera à chaque intersection l'itinéraire à suivre de la GT 20 (panneau de signalisation blanc, écriture verte, logo GT 20, voir photo site internet).

Les vélos à assistance électrique (VAE) resteront obligatoirement en mode RANDO sur la totalité de l'épreuve.

Article 2

Lors de l'inscription, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, ainsi que celui général de la FFC, en accepte les clauses dans leur intégralité, et accepte les risques liés à sa participation, notamment les risques de santé, de chutes et collisions, ainsi que les risques liés au trafic routier et aux conditions atmosphériques.

Article 3

La Corsica Cyclo « GT 20 » est ouverte à tous participants(es) ayant 18 ans dans l'année 2026 (à partir de U19 Junior 2) dans la limite de 120km de parcours chronométrés par jour.

A l'engagement les moins de 18 ans devront présenter impérativement une autorisation parentale les autorisant à participer à l'épreuve.

La cyclosportive est également ouverte aux licenciés FFC (cyclisme) ou une autre fédération pratiquant le cyclisme en compétition (FSGT, UFOLEP, CYCLOTOURISTE) et les cyclistes licenciés à l'étranger à une fédération cycliste.

Les licenciés ELITES et OPEN 1 et 2 (FFC ou équivalence dans d'autres fédérations) ne sont pas autorisés à participer.

Attention : Pour les autres fédérations, votre licence devra être reconnue par l'assurance de la Corsica Cyclo MMA/IARD.

Les participants inscrits en mode chronométré n'ayant aucune licence devront présenter un certificat médical de moins de 6 mois précisant n'avoir aucune contre-indication à la pratique du cyclisme sur route en compétition. Pour ceux inscrits en mode Randonnée, un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme ou remplir formulaire FFC : [FORMULAIRE](#).

Chaque participant doit présenter à l'engagement le 6 Mai 2026, à un arbitre présent au retrait des puces électroniques, sa licence cycliste 2026 ou certificat médical. Sans cela, il sera systématiquement placé en mode RANDO* ou VAE*. *Mode RANDO ou VAE : Certificat médical de moins de 6 mois à la pratique du cyclisme.

Un fourgon « transport bagages » sera à votre disposition sur la ligne de départ afin de les véhiculer d'hôtel en hôtel sur 5 jours (Fiche avec numéro de dossard obligatoire sur chacun). Le fourgon sera présent au départ à Bastia dès 7h30 jusqu'à 10h30. Prix : 60 € pour les cinq étapes. Règlement sur Sportn'connect (option), avec clôture de cette option le 15 Mars 2026.

Important : Pour le transport de bagages choisir un hôtel partenaire défini pour chaque étape sur notre site internet.

Les housses vélo ne seront pas transportées durant l'épreuve. Pour ceux venant en avion, prévoir votre arrivée et départ sur Bastia avec le même hébergement afin que vous puissiez les laisser durant l'épreuve. Il n'y aura aucune exception.

Important : Nous assurons la veille de l'épreuve avec accompagnement à votre hôtel une liaison gratuite pour ceux qui arrivent en avion par l'aéroport Bastia-Poretta seulement. Il n'y aura aucune exception.

Article 4 : Inscriptions

Nous limitons l'épreuve à 250 participants. Inscription avec règlement en ligne à partir du : mercredi 08 OCTOBRE 2025 sur le site : [sportn'connect](#).

Si vous voulez vous inscrire avant d'avoir fait votre licence 2026, veuillez noter le numéro de licence provisoire 0000 avant régularisation.

Tarif :

- 180 € avec maillot collector si inscription avant le : dimanche 29 Mars 2026 minuit .
- 230 € avec maillot collector à partir du : vendredi 27 Février 2026.

Les options ne seront plus disponibles à partir du vendredi 27 Février 2026.

Dossard : Attribué par ordre d'inscription. Plaque de cadre obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi qu'autocollant sur tige de selle.

Article 5 : Clôture des inscriptions

Celle-ci sera définitive dès que le chiffre des 250 participants est atteint ou au plus tard le : mardi 5 MAI 2026 minuit.

Article 6

Les routes sont ouvertes à la circulation publique durant toute la durée de l'épreuve. Nous avons des arrêtés de priorité de passage uniquement sur les parcours chronométrés. Participer à une épreuve de masse sur la voie publique implique de se conformer au code de la route et aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux, de n'utiliser que la voie ou partie droite de la chaussée et d'assurer sa propre sécurité et celles des autres participants en adaptant sa vitesse à la situation présente. Les voitures suiveuses des participants ou de clubs sont interdites sur les parcours chronométrés, elles sont autorisées uniquement sur les parcours de LIAISONS. Un ravitaillement sur les parcours LIAISONS ne pourra se faire à l'unique condition que celui-ci s'effectue sur un espace hors circulation et uniquement à l'arrêt pour les deux (coureur et véhicule).

Article 7 : Assurance

Responsabilité civile : L'organisation a souscrit un contrat par l'intermédiaire de l'assureur de la FFC qui couvre sa Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés à chaque point de contrôle.

Dommages corporels, assurance individuelle accident : conformément aux dispositions de l'article L 321-4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.

Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils soient bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, de souscrire, au minimum l'assurance proposée, ou d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.

Dommage matériel et responsabilité : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Article 8 : Assistance

- Interdite pour véhicule d'assistance, club ou particulier, durant les secteurs chronométrés (mise hors course immédiate du ou des coureur(s)). Autorisé uniquement à l'arrêt (voir article 6) dans les secteurs LIAISONS uniquement. Tout participant victime d'un incident mécanique, crevaison, etc, devra réparer lui-même cet incident sous peine de disqualification.

- Téléchargement du parcours obligatoire GPX par chaque participant sur son compteur GPS.

(Signalétique directionnelle permanente GT 20 présente à chaque intersection, voir modèle sur le site internet).

- Nécessaire de réparation obligatoire sur chaque vélo pour assurer une assistance mécanique (crevaisson, etc.).

- Un ravitaillement (fiche itinéraire) sera mis en place par l'organisation à chaque étape.

- Ravitaillement en eau aux différentes fontaines autorisé sous respect du code de la route.

Assistance médicale : Sous la responsabilité de l'organisation.

Article 9 : Contrôles

Signature de la feuille d'émargement entre l'heure à 30 minutes avant le départ de chaque étape (fermé 15 minutes avant le départ).

Heure de départ étape :

Départ Bastia : retrait des dossards, plaques de cadre et puces électroniques à partir du Mardi 5 Mai 2026 de 15h00 à 18h30 et le mercredi 6 Mai 2026 de 9h00 à 10h30. Présentation des équipes ou individuel obligatoire sur car podium à partir de 9h30, place Saint Nicolas à Bastia à côté de l'Office du Tourisme face à la Mairie.

- Etape 1 Bastia : 11h15. Place Saint Nicolas.

- Etape 2 Saint Florent (Place du Village) : Départ 1 : 9h30.

Les horaires du CLM vous seront communiqués par mail et affichées à la signature du départ. Uniquement acceptés vélos route traditionnel (pas de vélo de CLM, guidon de triathlon ou roues lenticulaires, pas de véhicules suiveurs sous peine de disqualification, arbitres présents sur le parcours).

- Etape 3 L'Île Rousse (Place du Village) : 9h30.

- Etape 4 Porto (Marine) : Départ 1 : 8h30 (71ème et plus du classement général) / Départ 2 : 9h30 (70 premiers du classement général)

- Etape 5 Ghisoni : 9h00. Centre village

Parcours : Balise GPS suivi en temps réel de chaque participant sur la totalité du parcours. En cas d'irrégularité, mise hors course immédiate.

Tout participant n'ayant pas été enregistré à la signature de départ, sera déclaré non partant mais pourra repartir le lendemain sans participer aux divers classements restants. En cas d'abandon en cours d'étape, avertir le PC course. Un minibus suivra le dernier coureur, et servira de voiture balai (délai minimum 22,5 km/h sur les étapes, afin de préserver l'amplitude sanitaire). Un fourgon récupérera les vélos jusqu'à la fin des étapes. Un arbitre sera présent dans ce minibus et appliquera la réglementation sans exception. Vous aurez toutefois la possibilité de finir l'étape à condition de

rendre la plaque de cadre et sortir l'autocollant de tige de selle. Bien sûr vous ne ferez plus parti de l'amplitude sanitaire.

Article 10 : Matériel et équipement

- Maillot collector obligatoirement revêtit lors de la quatrième étape Porto – Ghisoni Samedi 9 Mai 2026.

- Vélo de route uniquement avec matériel conforme à la réglementation aux épreuves cyclistes sur route et en parfait état.

Attention : suite aux surprises enregistrées sur l'état de certains vélos, une vérification systématique de chaque vélo sera faite par un arbitre au parc départ de Bastia, tonnelle vérifications vélos.

- Casque et gants obligatoires par l'assurance de l'épreuve.

- Système d'hydratation suffisant.

- Guidon de triathlète ou prolongateurs interdits.

- Autres. Sous réserves d'acceptation des arbitres.

Les VAE (Vélos à assistance électrique) sont autorisés :

Conditions supplémentaires :

- Etre clairement identifié par une plaque de cadre de couleur rouge (le participant).

- Ne pas aider d'autres concurrents lors de segments CHRONOMETRES (mis hors course).

- Correspondre à l'article L 317-1 du code de la route modifié le 24 Décembre 2019.

- Vélo de type route uniquement avec batterie sur cadre ou moyeu arrière (pas de VTC, de VTT ou GRAVEL), pneus boyaux type route.

- Fournir une attestation sur l'honneur certifiant l'article L 317-1 modifié (bridage) lors du retrait de la puce.

Attention : Nombre limité de VAE à 20%, soit 50 participants maximum sur 250.

Possibilité de cumuler sur des étapes différentes étapes le vélo normal et vélo VAE (sans participer aux différents classements restants).

Exemple : Etapes 1 et 4 sur un VAE et étapes 2 et 3 sur un vélo normal.

Vélo normal : Plaque de cadre fond BLANC.

Vélo VAE : Plaque de cadre fond ROUGE.

Article 11 : Classement récompenses

6 Catégories : Hommes / Femmes. 18-30 dans l'année / 31-40 ans / 41-50 / 51-60 / 61-70 / 70 ans et +.

Seront récompensés :

A chaque étape :

- Le premier(ère) de chaque segment chronométré,
- le premier(ère) régional(e) de l'étape,
- le premier(ère) du classement général. Un maillot de leader sera attribué à chaque étape au premier(ère) du classement général.

Au podium final à Carbini :

- Chaque participant quel que soit le nombre d'étapes effectuées (vélo normal ou vélo VAE) (médaillles).
- Les trois premiers(ères) des 6 catégories.
- Les cinq premiers(ères) du classement général final toutes catégories H / F.
- Maillot de leader au vainqueur final des catégories H / F.
- Les cinq premières équipes* (mixtes ou non mixtes) du classement général. - La première équipe (entièrement féminine) du classement général.

* Les engagements se font individuellement. Au club de remplir le formulaire équipe. Equipe de 4, 5 ou 6 coureurs temps pris sur le troisième coureur.

Condition : tous doivent avoir la licence dans le même club sauf un invité par équipe admis.

Attention : Maillot collector obligatoire pour tous lors de l'étape 4 : Porto - Ghisoni. Pour ceux inscrits avant le 28 Février 2025, dix minutes de pénalités seront appliquées sur le classement général en cas de non port du maillot.

Article 12 : Diplôme

Un diplôme personnalisé certifiant de votre participation à la Corsica Cyclo « GT 20 » 2026 vous sera envoyé par mail où sera notifié votre temps total du parcours .

Article 13 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droits ou ayant causes tels que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Article 14 : Opération zéro déchet, respect de l'environnement

Tout participant surpris en train de jeter des déchets dans le milieu naturel risque le déclassement de l'épreuve. Pensez à conserver déchets et emballages en attendant de les jeter sur le lieu prévu à cet effet (ravitaillement, voir fiche itinéraire).

Article 15 : Annulation et remboursement :

Si les circonstances l'exigent, la Corsica Cyclo « GT 20 » se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours (inondations, travaux, éboulements, etc.), la distance à parcourir, de reporter la date (cas de force majeure) ou les horaires de départ des étapes. Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou décision préfectorale, l'organisateur est déchargé de tous recours des engagés. Un remboursement de l'engagement sera effectué avec une déduction de 30% des sommes engagées par les participants.

Si vous souhaitez avoir la possibilité d'annuler, vous devrez souscrire obligatoirement l'assurance annulation sur le site Sportn'connect lors de votre inscription. Aucun remboursement, quel qu'en soit la cause, ne pourra être pris en compte ni par l'assurance de Sportn'connect, ni par l'organisation sans cette option.

Article 16

Le fait de s'engager sur Sport'n connect a la Corsica cyclo GT20 ,valide de plein droit l'acceptation des 15 articles ci-dessus .